**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 Décembre 2014

PROCES-VERBAL**Étaient présents :**

Djoudé MERABET, Maire, Didier GUILLAUD, Caroline TOUTAIN, Bernard GIRARD, Gilbert MEYER, Magali ADAM, Abdoulaye SALL, Adjoint, Annick LAÏCHOUR, Sandra HANCHARD, Thomas CAILLOT, Agnès LANNES, Robert DUGARD, Claire YOUINO, Joëlle DOUBET, Annie DUHAMEL, Béatrice LEFEL, Kamel LAHSINAT, Isabelle TEURQUETY, Mehdi KAÏM, Pierre WEINMANN, Clément DOLPHENS, Micheline CARRÉ, Isabelle GILBERT, Jean-Christophe PERRIN, Nicolas GOURY, Gwénaëlle LELARGUE, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés (avec pouvoir) :

Françoise GUILLOTIN, Valérie AUVRAY, Joël COULOMBEL, Sylvia CALMES, Frédéric MAILLET, David CAMPSEVEUX.

Était absent : Nicolas BAY.

□□□

1 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2014

Le procès verbal de la séance du 21 novembre 2014 est adopté à l'unanimité.

□□□

2 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Annie DUHAMEL est désignée en qualité de Secrétaire de Séance, à l'unanimité.

3 – COMMUNICATIONS DIVERSES DE LA MUNICIPALITE

L'association VIE LIBRE remercie la Municipalité pour la subvention qui lui a été octroyée au titre de l'année 2014.

Les élèves des classes de Seconde Gestion Administration des lycées professionnels Notre Dame d'Elbeuf sur Seine et Risles Seine de Pont-Audemer remercient Monsieur le Maire de les avoir accueillis le 7 octobre dernier, et de leur avoir exposé la nécessité de l'engagement citoyen.



4 – COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal lui a accordée le 28 mars 2014 :

✓ **DIMINUTION DU MONTANT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

Est signé un avenant à la convention d'ouverture de crédit afin de diminuer le montant de la Ligne de Trésorerie Interactive. Cette enveloppe passe de 1 000 000 € à 800 000€.

✓ **VILLE c/M. ET MME MALVOISIN – DECLARATION D'APPEL DE M. ET MME MALVOISIN A L'ENCONTRE DE L'ORDONNANCE RENDUE LE 2 OCTOBRE 2014 PAR LE TGI DE ROUEN – AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

Est désigné pour défendre les intérêts de la Ville dans l'affaire Ville c/ M. et Mme MALVOISIN devant la Cour d'Appel de Rouen Maître Arnaud de SAINT-REMY, avocat auprès du Cabinet EMO HEBERT et ASSOCIES – 41 rue Raymond ARON – Parc de la Vatine – 76136 MONT SAINT AIGNAN – pour défendre les intérêts de la Ville dans cette affaire.

✓ **FONDS DE COMMERCE 84 RUE GUYNEMER – EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION COMMERCIALE**

La ville exerce son droit de préemption commerciale sur le fonds de commerce sis 84 rue Guynemer, cadastré section AE n°0098. L'acquisition de cette propriété se fera au prix établi par la Direction des Services Fiscaux de Seine-Maritime, qui considère que le prix demandé peut être accepté, soit 15 000€.

✓ **REVISION DE LOYER**

Les loyers des locaux d'habitation situés 6 rue de Thuit-Anger consentis au profit de la CREA, actuellement occupés par Messieurs Jean-Luc BURLAND et Didier DUCROCCQ sont modifiés à compter du 1^{er} janvier 2015.

Les nouveaux loyers mensuels respectifs s'élèvent à 553,35 € (anciens loyers mensuels respectifs 550,77 €).

✓ **FIN DE BAIL VERBAL**

Il est mis fin, à compter du 31 octobre 2014, à la location du garage sis 23 rue de la république, attribué à Monsieur Michel HAMON et Mme Delphine LECZINSKI.

□□□

5A – BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget primitif 2015 de la Ville.

Rapport

Monsieur le Maire ajoute que ce budget est la traduction des engagements politiques portés par la Municipalité auprès des Elbeuviens. Il permet d'envisager l'avenir sereinement.

Monsieur GOURY juge ce document plus proche d'un document de propagande que d'une délibération. Au vu des chiffres transmis, la dette serait minimisée en comparaison avec les villes de même taille. Sachant que ces villes de même taille, qui seraient plus mal gérées qu'Elbeuf, le sont en général par des municipalités socialistes ou de l'UMP, Monsieur GOURY estime cette comparaison non légitime.

Monsieur GOURY conteste un nouvel emprunt de 2 millions d'euros prévu sur l'année 2015, alors que la dette en cours s'élève à 10 millions d'euros, avec notamment des emprunts qui datent de plusieurs dizaines d'années. Selon lui, un nouvel emprunt n'est donc pas justifié, alors que la Ville est déjà endettée. Lorsque qu'un citoyen a déjà plusieurs crédits, il n'en contracte pas d'autres, surtout en cette période difficile. Monsieur GOURY ajoute que l'endettement est un véritable fléau, le crédit est à l'origine de la crise de 2008-2009, le parallèle pouvant être fait par rapport à la dette nationale. Les gouvernements continuent d'emprunter et aujourd'hui, la dette nationale s'élève à 2 000 milliards d'euros. Dans cette logique d'emprunt constant, il est hors de question pour les élus de la minorité de voter un tel budget.

Monsieur le Maire considère les propos de Monsieur GOURY aberrants, complètement illogiques, et démontrent que ce dernier ne maîtrise absolument pas les arcanes budgétaires ni les budgets de la commune.

Monsieur le Maire ajoute que la ville d'Elbeuf finance les investissements de la Ville, qui constituent des services rendus à la population, par trois moyens : l'emprunt, les fonds propres, et les subventions. Ce budget n'endette donc pas la Ville, dont la capacité de désendettement de 3 ans et demi est largement en deçà de l'endettement des communes de même strate.

Monsieur le Maire invite Monsieur GOURY à assumer ses propos après avoir observé comment font ses collègues d'extrême droite dans les villes de Villers-Cotterêts, Aillange, Cogolin.... qui ont toutes recours à l'emprunt.

Monsieur GOURY s'interroge sur le fait que certaines communes, gérées par des élus socialistes ou de l'UMP comme Argenteuil, aient été placées sous tutelle préfectorale, en raison de leur endettement, pour éviter le dépôt de bilan. Comment se fait-il que la France soit endettée ? Est-ce normal dans le budget d'une nation ?

Monsieur le Maire répond qu'il convient d'en rester au budget de la commune, qu'il se doit de le présenter en équilibre, et ajoute que la Municipalité d'Elbeuf maîtrise ses dépenses de fonctionnement, va chercher les subventions mobilisables, et dégage de l'autofinancement, ce qui permet un haut niveau de services à la population.

Monsieur le Maire ajoute que la dette d'Elbeuf représente moins de 25% du budget.

Le Conseil Municipal approuve le Budget primitif 2015 de la Ville par 27 voix pour (groupe « Elbeuf l'Avenir Ensemble ») et 5 voix contre (groupe « Elbeuf Bleu Marine »).

□□□

5B – BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET ANNEXE SERVICE FUNERAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget primitif 2015 du budget annexe Service Funéraire.

Rapport

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget primitif 2015 du budget annexe Service Funéraire.

□□□

5C – BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET ANNEXE SERVICE TRANSPORT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget primitif 2015 du budget annexe Service Transport.

Rapport

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget primitif 2015 du budget annexe Service Transport.

□□□

5D – BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET ANNEXE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget primitif 2015 du budget annexe Programme de Réussite Éducative.

Rapport

Le Conseil Municipal approuve le Budget primitif 2015 du budget annexe Programme de Réussite Éducative par **27 voix pour** (groupe « Elbeuf l'Avenir Ensemble ») et **5 abstentions** (groupe « Elbeuf Bleu Marine »).

Monsieur le Maire précise que ce budget permet d'utiliser ce dispositif que constitue le Programme Réussite Educative comme un véritable levier qui vise à l'épanouissement et au travail scolaire de nos jeunes elbeuviens.

□□□

6 – FISCALITE LOCALE – VOTE DES TAUX 2015

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition pour l'année 2015.

Rapport

Madame GILBERT souligne que le taux de la taxe d'habitation de la ville est nettement supérieur au taux des villes du département, qui est de 12,68%. Comparé aux villes de même strate de population, dont le taux moyen est de 15,74%, le taux de la ville est encore au-dessus. Madame GILBERT souhaite donc que le taux de la taxe d'habitation de la ville soit diminué.

Monsieur le Maire précise que le produit prélevé sur les ménages elbeuviens est de 13% inférieur à la moyenne des communes du département de même strate.

Madame GILBERT pense que cela est dû au fait qu'il y a moins de personnes imposables à Elbeuf, et ainsi que seuls les travailleurs paient.

Monsieur le Maire affirme que la politique d'abattements est très avantageuse à Elbeuf, et ce depuis 1977. Monsieur le Maire propose donc de maintenir ces taux, au lieu, par exemple, de réduire la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale, comme cela a été décidé dans une commune gérée par l'extrême droite. C'est un choix politique que les élus de la majorité assument.

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté par **27 voix pour** (groupe « Elbeuf l'Avenir Ensemble ») et **5 voix contre** (groupe « Elbeuf Bleu Marine »).

□□□

7 – AUTORISATION DE PROGRAMME – CREATION – MODIFICATION ET SUPPRESSION

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer deux autorisations de programme, et de clore et supprimer l'autorisation de programme n°1110 « HDV – aménagement de locaux ».

Rapport

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

8 – CREATION D'UN CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CISPD)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Rapport

Madame GILBERT souligne que l'utilisation des mots « sentiment d'insécurité diffus » revient à nier l'insécurité.

Monsieur le Maire répond que les meilleurs experts sur ce sujet font très bien la distinction entre sentiment d'insécurité et insécurité. Le sentiment d'insécurité existe bien, et les actions menées dans le cadre du CISPD viseront à améliorer la situation.

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

9 – PROJET D'AMENAGEMENT SUR SAINT-AMAND : CREATION D'UNE VOIE NOUVELLE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer une voie nouvelle en prolongement de la rue Ampère dans le quartier Saint-Amand.

Rapport

Le rapport de Monsieur le maire, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

10 – DEPLACEMENT DE LA STRUCTURE DE JEUX DU PARC PAYSAGER DU CLOS ALLARD – CONVENTION FINANCIERE AVEC LA CREA

Monsieur MEYER propose au Conseil Municipal d'approuver le déplacement de l'aire de jeux du clos Allard vers la Trame Bleue, et la convention correspondante avec la CREA et les communes de Caudebec les Elbeuf et de Saint Pierre les Elbeuf.

Rapport

Monsieur GOURY considère que c'est un beau gâchis. Lorsqu'a été construite cette aire de jeux, de nombreuses personnes se sont interrogées quant à son emplacement dans une zone industrielle, où personne ne passe. Il considère cette délibération comme légitime pour éviter que ne perdure le gaspillage, mais c'est un erreur grossière qui coûte 48 000€ au contribuable.

Monsieur le Maire souligne que la ville n'a pas financé l'installation de cette aire de jeux. C'est dans un souci d'économie et de préservation de cet espace de jeux pour les enfants que la décision de la déplacer dans le tracé de la trame bleue, réelle réussite sur le territoire elbeuvien, a été prise.

Le rapport de Monsieur MEYER, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

11 – RAVALEMENT DE FAÇADES – MAINTIEN DE L'OBLIGATION DE DEPOT DE DOSSIER DE DECLARATION PREALABLE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir le dépôt de dossier de déclaration préalable pour les travaux de ravalement sur l'ensemble du territoire communal.

Rapport

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

12 – DENOMINATION DE LA RUE OLIVIER ET SUCHETET

Madame LANNES propose au Conseil Municipal de dénommer rue Olivier et Suchetet la voie nouvelle créée entre l'impasse du Mont Vallot et la rue Sœur Marie Alexis.

Rapport

Le rapport de Madame LANNES, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

13 – DENOMINATION DES VOIES AU PARC SAINT-CYR – ATTRIBUTION DES NOMS RUE DU CHATEAU ET RUE DU VAL OMONT

Monsieur KAIM propose au Conseil Municipal de dénommer rue du Château et rue du Val Omont les voies situées au Parc Saint-Cyr.

Rapport

Monsieur GOURY approuve le choix de ces noms, mais aurait souhaité également que soit perpétué le souvenir des petites sœurs des pauvres, en hommage à leur dévouement envers les personnes démunies qui ont été soignées pendant plus d'un siècle, à proximité.

Monsieur le Maire informe qu'a été sauvegardé l'héritage des petites sœurs des pauvres, par la mise en valeur d'une statue placée en face du nouvel équipement public à destination des populations de ce quartier.

Le rapport de Monsieur KAIM, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

14 – CONTRAT DE VILLE – MISE EN PLACE DU CONSEIL CITOYEN – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'État une subvention pour la mise en place d'un Conseil Citoyen.

Rapport

Monsieur GOURY souhaite savoir si toutes les candidatures de citoyen seront prises en compte lors du tirage au sort.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative, sous réserve du respect du délai et des formes.

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

15 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS PRIVES D'ENSEIGNEMENT SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION – ANNEE 2015

Monsieur GIRARD propose au Conseil Municipal d'allouer les subventions aux établissements scolaires privés pour l'année scolaire 2014/2015.

Rapport

Le rapport de Monsieur GIRARD, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

16A – CONVENTION AVEC UNE ASSOCIATION SUBVENTIONNEE AU-DELA DE 23 000€ - ANIM'ELBEUF

Madame ADAM propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention à l'association Anim'Elbeuf pour l'année 2015, et de signer la convention correspondante.

Rapport

Monsieur GOURY souhaite savoir si cette subvention concerne la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Monsieur le Maire précise que la participation versée à Anim'Elbeuf pour la gestion des ateliers périscolaires ne constitue qu'une partie minime de cette subvention. Il précise que l'association Anim'Elbeuf intervient également durant les vacances scolaires, les mercredis, le samedi, auprès des enfants de 3 à 16 ans et plus, dans les centres de loisirs. Cela concerne un très grand nombre de jeunes elbeuviens. L'association porte en outre, pour le compte de la Ville, un dispositif permettant aux jeunes de disposer d'une bourse, en contrepartie d'une aide à la collectivité ou une association. Les ateliers périscolaires ne constituent qu'une petite partie de l'action d'Anim'Elbeuf.

Monsieur GOURY précise que les élus de la liste Elbeuf Bleu Marine ne voteront pas contre mais s'abstiendront du fait de leur opposition aux nouveaux rythmes scolaires.

Monsieur le Maire signale que Monsieur GOURY avait déclaré, lors d'une précédente séance, que les élus Front National voteraient toutes les actions bénéfiques aux elbeuviens. Il constate aujourd'hui qu'il n'en est rien.

Le rapport de Madame ADAM, mis aux voix, est adopté **27 voix pour** (groupe « Elbeuf l'Avenir Ensemble ») et **5 abstentions** (groupe « Elbeuf Bleu Marine »).

16B – CONVENTION AVEC UNE ASSOCIATION SUBVENTIONNEE AU-DELA DE 23 000€ - MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

Madame ADAM propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention à La MJC pour l'année 2015, et de signer la convention correspondante.

Rapport

Le rapport de Madame ADAM, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour ce vote en faveur de la MJC qui intervient dans un champ très large, au regard de ses objectifs et des projets associatifs portés par les bénévoles, et notamment dans le cadre des ateliers récréatifs pour le compte de la ville.

□□□

16C – CONVENTION AVEC UNE ASSOCIATION SUBVENTIONNEE AU-DELA DE 23 000€ - ANIM'ACTION

Madame ADAM propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention à l'association Anim'Action pour l'année 2015, et de signer la convention correspondante.

Rapport

Le rapport de Madame ADAM, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie de nouveau l'assemblée pour ce vote en faveur de cette association qui intervient également dans le cadre des ateliers récréatifs.

□□□

16D – CONVENTION AVEC UNE ASSOCIATION SUBVENTIONNEE AU-DELA DE 23 000€ - COMITE SOCIAL DU PERSONNEL

Madame ADAM propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention au Comité Social du Personnel pour l'année 2015, et de signer la convention correspondante.

Rapport

Le rapport de Madame ADAM, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

16E – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE PLUS DE 23 000€ A DIVERSES ASSOCIATIONS CULTURELLES – CONVENTION 2015 ECOLE DE MUSIQUE IMPROVISATION JAZZ (EMIJ)

Madame ADAM propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention à l'association EMIJ pour l'année 2015, et de signer la convention correspondante.

Rapport

Le rapport de Madame ADAM, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire souligne que l'unanimité de ce vote renforce le soutien de la ville à l'association qui intervient toujours aux ateliers liés à la réforme des rythmes scolaires.

□□□

16E – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE PLUS DE 23 000€ A DIVERSES ASSOCIATIONS CULTURELLES – CONVENTION 2015 AVEC L'ADAME

Madame ADAM propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention à l'association Danse, Arts et Musique d'Elbeuf pour l'année 2015, et de signer la convention correspondante.

Rapport

Le rapport de Madame ADAM, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que l'ADAME intervient aussi pour les ateliers liés à la réforme des rythmes scolaires.

□□□

16F – CONVENTION AVEC UNE ASSOCIATION SUBVENTIONNEE AU-DELA DE 23 000€ - CENTRE SOCIAL ET SOCIOCULTUREL DU PUCHOT

Madame ADAM propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention au Centre Social et Socioculturel du Puchot pour l'année 2015, et de signer la convention correspondante.

Rapport

Le rapport de Madame ADAM, mis aux voix, est adopté par 27 voix pour (groupe « Elbeuf l'Avenir Ensemble ») et 5 voix contre (groupe « Elbeuf Bleu Marine »).

□□□

17A – AIDE AUX ASSOCIATIONS INTERVENANT A LA MJD POUR L'ANNEE 2015 – CONVENTION AVEC L'AVIPP (ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES ET INFORMATION SUR LES PROBLEMES PENAUX)

Madame HANCHARD présente au Conseil Municipal une convention fixant les modalités de partenariat entre la Ville et l'AVIPP, association intervenant à la Maison de la Justice et du droit.

Rapport

Le rapport de Madame HANCHARD, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

17B – AIDE AUX ASSOCIATIONS INTERVENANT A LA MJD POUR L'ANNEE 2015 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION TRIALOGUE

Madame HANCHARD présente au Conseil Municipal une convention fixant les modalités de partenariat entre la Ville et l'association TRIALOGUE, association intervenant à la Maison de la Justice et du droit.

Rapport

Le rapport de Madame HANCHARD, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

17C – AIDE AUX ASSOCIATIONS INTERVENANT A LA MJD POUR L'ANNEE 2015 – CONVENTION AVEC LE CIDFF (CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES)

Madame HANCHARD présente au Conseil Municipal une convention fixant les modalités de partenariat entre la Ville et Le CIDFF, association intervenant à la Maison de la Justice et du droit.

Rapport

Le rapport de Madame HANCHARD, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

**18 – DELEGATION DE SERVICES PUBLIC – GESTION DES FOIRES ET MARCHES – AVENANT N°1 –
PROLONGATION DU CONTRAT INITIAL**

Monsieur GUILLAUD propose au Conseil Municipal de prolonger d'un an le contrat de délégation de service public pour la gestion des foires et marchés avec la société Nouveaux Marchés de France, par voie d'avenant n°1.

Rapport

Le rapport de Monsieur GUILLAUD, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

19 – SEMEF – DISSOLUTION DE DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET VILLE

Monsieur GUILLAUD propose au Conseil Municipal d'acter la dissolution de la SEMEF, et d'approuver la décision modificative n°2 du budget Ville.

Rapport

Le rapport de Monsieur GUILLAUD, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

20 – SAIEME – MODIFICATION DES STATUTS - APPROBATION

Madame TOUTAIN propose au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts de la Société Immobilière d'Économie Mixte d'Elbeuf sur Seine.

Rapport

Le rapport de Madame TOUTAIN, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

21A – RAPPORT ANNUEL 2013 – SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2013 du service public de l'assainissement présenté par la CREA.

Rapport

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2013 du service public de l'assainissement présenté par la CREA.

□□□

21B – RAPPORT ANNUEL 2013 – SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2013 du service public de l'eau potable présenté par la CREA.

Rapport

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2013 du service public de l'eau potable présenté par la CREA.

□□□

22 – CREANCES IRRECOURVABLES – ADMISSION EN NON VALEUR 2014 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre en non valeur 2014 des titres de recettes datés de 2003 à 2014.

Rapport

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

23 – CONVENTION MEDECINE DE PREVENTION ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE DE GESTION DE SEINE-MARITIME

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les conventions relatives à la médecine de prévention, avec le Centre de Gestion de Seine-Maritime.

Rapport

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

24 – CONVENTION ASSISTANTE DE PREVENTION

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention entre la Ville et le CCAS pour la mise à disposition de l'assistante de prévention de la Ville au CCAS.

Rapport

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

25 – MUTUALISATION D'UN AGENT DU C.C.A.S. VERS LA VILLE – CREATION DE POSTE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe en vue du transfert, par voie de mutation, d'un agent du CCAS.

Rapport

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

□□□

26 – PERSONNEL MUNICIPAL – TRANSFERT D’AGENTS VERS LA METROPOLE – SUPPRESSION DE POSTES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la suppression de cinq postes à temps plein au tableau des effectifs de la Ville en vue du transfert d’agents municipaux vers la Métropole au 1^{er} janvier 2015.

Rapport

Monsieur GOURY informe que les élus de son groupe voteront contre cette délibération en cohérence avec leur opposition à l’intégration de la Ville au sein de la future Métropole.

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté par **27 voix pour** (groupe « Elbeuf l’Avenir Ensemble ») et **5 voix contre** (groupe « Elbeuf Bleu Marine »).

□□□

27 – PERSONNEL MUNICIPAL – RENOUELEMENT DE CONTRAT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le renouvellement de contrat d’un agent municipal.

Rapport

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté à l’unanimité.

□□□

28 – PERSONNEL MUNICIPAL – AUTORISATIONS DE SIGNATURES DE CONTRATS ET FIXATION DE LA REMUNERATION

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le recrutement de deux agents municipaux.

Rapport

Le rapport de Monsieur le Maire, mis aux voix, est adopté à l’unanimité.

Madame GILBERT regrette que le vote du budget se soit passé aussi rapidement, même si ces points ont été vus il y a deux semaines, et tient à signaler que, si ne sont pas prises des délibérations d'annulation du Conseil Municipal du 18 décembre 2014, ce conseil risque d'être à nouveau caduc.

Monsieur le Maire ne souhaite pas rentrer dans un débat administratif, et affirme avoir confiance en son administration, être solidaire de celle-ci dans toutes les situations, et invite Madame GILBERT à consulter le service juridique de son organisation politique afin de procéder aux vérifications souhaitées.

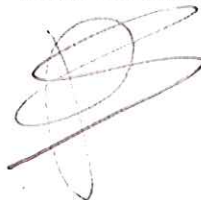
Monsieur le Maire remercie les élus présents lors de ce dernier conseil municipal de l'année, et regrette l'absence de celles et ceux qui ne pouvaient pas être présents, pour des motifs valables ou non.

Monsieur le Maire renouvelle son soutien à l'administration conduite par Madame LEPAGE, qui au cours de l'année 2014 a mené un travail avec beaucoup de professionnalisme et de rigueur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h05.

Le Secrétaire de séance,

Annie DUHAMEL.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom, identifying Annie Duhamel.

